

personnes qui habitent le sud du Soudan puisse recommencer à circuler immédiatement. Il faut que le GS se presse de résoudre le plus rapidement possible, par l'entremise de voies d'aide multilatérales, les problèmes relatifs au Protocole, et d'assurer la circulation renouvelée de l'aide au sud du Soudan.

4. Il est urgent que le GC et les ONG du Canada collaborent étroitement et rapidement afin d'élaborer un protocole pour élargir la portée de l'aide internationale (dont celle du Canada) au Soudan de manière à fournir un soutien aux organismes de la société civile et aux ONG soudanais. En raison des aspects problématiques de la structure et des méthodes de l'OLS, il faut veiller à s'assurer que l'aide soit dirigée vers des ONG indépendantes du GS.

5. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) devrait organiser le plus rapidement possible une journée entière de consultation auprès des ONG qui œuvrent au Soudan sur tous les aspects liés au contrôle et à la disponibilité de l'aide, à la fois au sud et au nord du Soudan, y compris les répercussions du système même de l'OLS, afin d'assurer la cohérence de la politique de l'ACDI au Soudan et de sa mise en œuvre.

6. Le programme d'Assistance humanitaire internationale (AHI) de l'ACDI devrait élargir son mandat de façon à pouvoir aider le Soudan. Il faudrait aussi encourager d'autres donateurs à offrir un plus large éventail de programmes au Soudan. On devrait se préoccuper particulièrement des personnes emprisonnées, des femmes et des enfants, et des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les « camps de la paix », comme les appelle le GS.

7. Le gouvernement du Canada devrait chercher activement des moyens de tenir la société Talisman directement responsable des violations spécifiques des droits de la personne signalées dans le rapport de la mission Harker, considérant qu'elles sont directement liées à ses opérations, telles que le déplacement forcé de personnes vivant près des champs de pétrole et les violations des droits fondamentaux commises par les gardes de sécurité de la Talisman, qui sont aussi membres de l'armée du GS. Le GC devrait contester l'inacceptable étroitesse du mandat du programme de surveillance des droits de la personne de la Talisman, et fournir un appui à la surveillance systématique et réellement indépendante du respect des droits de la personne dans la région des champs de pétrole.

8. Les membres du Sudan Inter-Agency Reference Group (SIARG) devraient prendre en considération les résultats d'une récente enquête effectuée par des ONG au Soudan et achevée par Alternatives, et trouver des manières de jumeler les ONG canadiennes intéressées avec des ONG soudanaises afin qu'elles collaborent à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes.

9. Les droits des enfants qui subissent la guerre au Soudan et les conséquences de cette guerre sur les enfants constituent une grande préoccupation. Le SIARG et les organismes multilatéraux devraient soulever la question des enfants marqués par la guerre au Soudan et l'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre et à celui d'autres conférences internationales, dans toute la mesure du possible.

10. Considérant les discussions à l'intérieur du Soudan et au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur l'arrêt des hostilités suivi d'une période intermédiaire (au cours de laquelle il faudrait tenir un référendum pour décider de l'avenir du Soudan), les ONG canadiennes devraient se préparer à cette période intermédiaire. On encourage l'ACDI à fournir des fonds pour appuyer ce travail de préparation. Le New Sudan